

schriben".

"des kauffmans accord; betreffend die kleidung - so nichts gehalten worden".

- 1) Das Dokument trägt die Bezeichnung "N.º 39."
- 2) Beachte, dass im Gegensatz zu früheren Aussagen der eigentliche Regimentsinhaber Karl Anton Amrhyn und nicht dessen Bruder Jost Amrhyn war. Doch ist aufgrund zahlreicher Hinweise anzunehmen, dass als deren eigentlicher Kommandant Oberstlt. Jost Amrhyn anzusehen ist.
- 3) AH 82/72 [1718!]
- 4) s. Marbacher/Amrhyn 72f.

Kopie. Dorsualnotiz von Beat Jakob II. Zurlauben. - AH 94, 204-205

90

1653 November 1.

A

SCHREIBEN [VOM FRANZ. AMBASSADOR JEAN DE LA BARDE] AN DEN LUZERNER STATTHALTER, LAURENZ MEYER [VON BALDEGG]

"La pension que vous devez recevoir d'Espagne et la troisieme depuis le Renouvellement que vous fites en 1634 de vostre alliance pour la deffense du Milanois pour laquelle alliance vous receustes une seule pension. Depuis vous en avez receu une autre seulement Et maintenant on vous paye la troisieme pour apporter des obstacles au Renouvellem.^t de l'alliance de france qui est la plus antienne que vous aiez

Vous n'avez donc receu depuis ... [20] années qu'une pension d'Espagne sans condition parce que la premiere a esté pour renouveler l'alliance avec Espagne et la troisieme que l'on vous veut donner maintenant est pour traverser l'alliance de france

Les difficultez qu'il y a eu avec tout cela a tirer d'Espagne cette troisieme pension vous marquent la bonne volonté du Roy [Philipp IV.] et des Ministres d'Espagne et leur diligence a vous satisfaire puisqu'il a fallu en aller querir les ordres a Madrid, ou le Collonel [Sebastian Heinrich] Crivel[li, Sekretär an der mail./span. Ambassade]¹ a fait un voyage et que les premiers ordres luy ont mesme manqué, et qu'en fin sans mes Jnstances pour le Renouvellement de nostre alliance ces ordres n'eussent point esté executez

Mais qu'est ce que l'on vous demande pour vous donner cette pension? on vous demande que vous estendiez en effect vostre alliance avec le Roy d'Espagne non seulement au Duché de Milan mais a tous ses Estats d'Espagne d'Italie et des pais bas. N'est ce pas vous demander cela a l'esgard du Roy [Ludwig XIV.] quand on desire que vous deffendiez a vos gens de guerre qui sont a sa solde de se laisser employer dans

tous ces pais la? C'est ce que l'on desire de vous quand on vous presse de donner ordre a ce qu'ils appellent Transgressions.

C'est chose facile a prouver, l'article septiesme de vostre Traicté² avec le Roy d'Espagne pour la deffense du Milanois, vous oblige seulement a deffendre a vos gens de guerre qui sont au service du Roy [von Frankreich] et autres Princes de se laisser employer contre le Duché de Milan, parce que cet Estat vous est allié Si vous estendez donc cette deffense aux autres Estats du Roy d'Espagne vous les mettez pour ce regard dans vostre alliance comme le Duché de Milan et faites une chose nouvelle a l'esgard des gens de guerre que vous avez au service du Roy

Je ne scay donc comment vous avez Jntention de donner ordre aux Transgressions dont les Espagnols se plaignent [noch lag Frankreich mit Spanien im Kriege] parce que la seule Transgression que vos gens de guerre puissent faire au Traité que vous avez avec le Roy d'Esp.^{ne} pour le Duché de Milan est de se laisser employer contre ce Duché laquelle Transgression vous pouvez oster, abolir ou deffendre mais le Traité de 1587³ ne vous oblige pas a faire davantage.

Veritablement si vous estendez de la sorte l'alliance que vous avez avec le Roy d'Espagne pour le Milanois et que vous veuillez diminuer celle de sa Ma.^{te} quoy que plus antienne et plus utile a vostre Republicque jl faut que vous demeuriez alliez d'Esp.^{ne} seulement.

Jl est tres certain que si vous augmentez presentement vostre obligation vers le Roy d'Espagne et que vous faciez quelque chose en sa faveur ainsy que dessus outre ce que vous estes obligez par le Traité de 1587 nous n'aurons plus d'alliance avec vous C'est chose que vous devez tenir pour tres assuré.

L'alliance ne se fera point non plus que selon les paroles antiennes et perpetuelles du premier Article⁴ auquel sa Ma.^{te} ne consentira Jamais qu'il soit apporté aucune Jnnovation

Quant a ce que les Espagnolz disent que la pension qu'ils vous donnent pour faire deffendre ce qu'ils appellent Transgressions, a produit la Proposition que j'ay faite du Renouvellement d'alliance, ou qu'elle doit produire une pareille pension de la part de la france jl est evident que cela n'est pas parce que j'ay proposé le Renouvellement d'alliance aussy tost que je suis [1648] arrivé en suisse Et si vous ne le voulez faire selon les paroles du premier Article Je suis content qu'on tienne la Proposition pour non faite et qu'il n'en soit plus parlé avec vos [V] louables Cantons [cath.].

Vous devez sçavoir que le Roy Henry ... [IV] ... [eut] un Juste mescontentem.^t de ce que contre la teneur de l'alliance de 1582⁵ vos[dits] Cantons et fribourg avoient fait [1587] alliance avec Milan [qu'il] n'en vouloit point avoir avec Eux et que la seule considera-

tion de la Religion luy fit [1602] surmonter son Juste ressentiment, Considerant que s'il n'estoit allié que des Cantons Protestants, jl seroit obligé de les assister dans les occasions contre les [cantons] Catholiques, les quels estants d'ailleurs assistez du Roy d'Esp.^{ne} [1602 war dies Philipp III.] ce seroit le moyen de mettre les deux plus grandes puissances de L'Europe aux mains dans la suisse et de la perdre par ce moyen, de sorte qu'il se resolut enfin de faire alliance avec vous autres.

Cette mesme consideration porte sa Ma.^{te} a suivre son Exemple Car pour ce qui est des Compagnies⁶ que vous avez a sa solde elles sont en si petit nombre qu'jl ne luy Jmporte pas qu'elles se retirent et jl est certain que pour les retenir Elle ne se resoudroit jamais a une des-pense telle qu'est celle qu'il faut faire pour le Renouvellement d'al-liance avec vous ou mesme pour une pension seule

Mais apres avoir fait ce qu'elle a Estimé a propos pour la Gloire de Dieu, le bien de la Religion, et la paix de la suisse offrant son al-liance a tous les Cantons, si les vostres[dit] l'excluent en faisant des Jnnovations en faveur du Roy d'Espagne et au praejudice de la france sa Ma.^{te} sera deschargé devant Dieu et les hommes de tous les Inconvenients qui en pourront arriver. C'est Ce que j'ay creu devoir respondre a vostre lettre avec la franchise et la sincerité dont je fais profession vous priant mesme de communiquer celle cy au public si vous le Jugez a propos. demeurant tousjours ...⁷".

- 1) Crivelli hatte im Namen der mit Mailand/Spanien verbündeten VI kath. Orte - VII ausg. SO - in ebendieser Angelegenheit eine Gesandtschaft nach Spanien unternommen, s. AH 3/79.
- 2) s. EA V 2, 2145 (Beilage Nr. 22)
- 3) s. ebenda V 1, 1829 (Beilage Nr. 1)
- 4) s. ebenda 1881 (Beilage Nr. 13)
- 5) s. ebenda IV 2, 776 a sowie HBLI I 242
- 6) Eine Aufstellung der in franz. Diensten stehenden Kompagnien der V kath. Orte bietet Zurlauben/HM II 49-74. Beachte, dass aus Stadt und Amt Zug damals Heinrich II. Zurlauben eine Gardekompanie innehatte.
- 7) Hier bricht der Text ab.

Kopie, von der franz. Ambassade wohl für den Zuger Stadt- und Amtsrat Beat II. Zurlauben bestimmt.
AH 94, 206-211 - Blatt 210^v und 211 leer